

Le HIJAAB n'est pas seulement un Morceau de Tissu sur votre Tête

<"xml encoding="UTF-8?>

Il est un Mode de Vie



C'est juste, parce que certaines des soeurs se couvrent la tête, elles pensent que les conditions de Hijab sont remplies. Elles ne réalisent pas que le port d'un Hijab exige beaucoup plus que de se couvrir à peine la tête. En fait, si vous pensez à cela, le Hijab est la manière comment vous devriez parler La manière comment vous devriez marcher.... La vraie manière comment vous devriez vous comporter. En fait, le Hijab est une attitude en soi. C'est un mode de vie entier.

: Allah déclare

Et dis aux Croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté et de ne montrer de » leur beauté (Zeenat) que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leurs voiles (Khoumour) sur leurs poitrines (Jouyoub); et qu'elles ne montrent leur beauté qu'à leur mari, ou à leur père, ou au père de leur mari, ou à leurs fils ou aux fils de leur mari, ou à leurs frères ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes Musulmanes, ou aux servantes qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles sans désir, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties intimes des femmes. Et qu'elles ne frappent pas de leurs pieds (sur le sol) de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous ensemble devant Allah, O[^] les Croyants ! Afin que vous récoltiez le succès !

(Sourate An Nour, 24 : 31).

Voici certaines des questions très fréquentes, à la lumière de ce verset, se rapportant au Hijab.

Bien, ma tête est couverte. Que voulez-vous encore de plus ?

Si vous regardez soigneusement le " Ayah ", il établit clairement que ce qui couvre la tête (Khoumour) devrait être tiré sur la fente du cou (Jouyoub).

" Khoumour " est le pluriel du mot arabe ? Khimar ", ce qui signifie le voile de visage et "Akhmar" veut dire : se cacher, couvrir, dérober aux regards.

"Jouyoub " est le pluriel du mot arabe " Jaiyb ", qui se rapporte à la fente du cou (de la robe), à l'ouverture d'un vêtement.

Cependant, certaines soeurs couvrent juste leur tête de quelque chose, et pensent qu'elles ont accompli les droits du Hijab, bien qu'une partie de leurs cheveux ou du corps apparait, ou bien leur cou entier et la portion de leur poitrine sont exposés. En fait, c'était la manière des femmes de la " Jahilliyah " (l'ère de l'ignorance pré Islamique).

Al-Qourtoubi affirme :

« Les femmes, de nos jours, se servent, pour couvrir leur tête, de "Khimar", jetant ses extrémités sur leurs dos. Elles laissent nus leur cou et la partie supérieure de leur poitrine, y

compris les oreilles. Alors Allah les a ordonné de couvrir ces parties de " Khimar." »

Protégez du foulard tout le pourtour de votre visage, couvrant votre cou/partie de la poitrine, et gardez ces demi manches et pantacourts (corsaires) pour vos Mahrams (ceux avec qui vous ne pouvez pas vous marier).

Désolé....jean serré et chemise courte ne les coupez pas

Vous ne pouvez pas vous habiller d'un jeans serré et d'une chemise courte avec un morceau de tissu sur votre tête et vous vous permettez de penser que c'est le Hijab.

Vous ne pouvez pas, non plus, porter toute autre chose qui est serrée, décrivant la forme de votre corps de n'importe quelle manière, même si elle est longue.

Le Saint Prophète (saw) a dit :

« Plus tard (les générations futures) de ma " Oummah," il y aura des femmes qui s'habilleront, mais d'une façon nue. Sur leur tête (ce qui semble) comme une bosse de chameau. Elles n'entreront pas dans le Paradis ou (même) ne sentiront pas son odeur. »

(Mouslim, l'un des six livres Sunnites les plus distingués)

S'il est transparent, ce N'EST PAS le Hijab

Vous NE POUVEZ PAS vous servir de la mousseline (tissu très fin et transparent) ou autre étoffe transparente pour couvrir vos cheveux et votre corps. Tout devrait être bien couvert et la couleur de la peau en dessous ne devrait pas être visible.

Le Saint Prophète (saw) reçut, une fois, un vêtement fin en cadeau. Il le donna à Osamah Bin Zayd, qui l'offrit, à son tour, à son épouse. Lorsque le Saint Prophète (saw) lui demanda pourquoi il ne l'a pas porté, Osamah répondit qu'il l'a remis à sa moitié.

Le Saint Prophète (saw) lui déclara alors :

« Dis-la de se servir de Ghalalah sous celui-ci (vêtement de dessous, tunique) car je crains que cet habit ne décrive les formes de son corps. »

(Ahmad, Abî Dawoud, livres Sunnites très distingués)

(Le mot Ghalalah, en arabe, signifie un tissu épais porté sous la robe pour l'empêcher de décrire la forme du corps).

Le Hijab ne doit pas attirer l'attention

La robe ne devrait pas être telle qu'elle attire l'attention des hommes vers la beauté des femmes. Allah énonce clairement :

” N'exhibez pas leur beauté (Zeenat).”

Cependant, Soubhaan Allah, certaines soeurs Hijabî sont habillées de telle manière qu'elles attirent davantage le regard vers elles-mêmes, comme si elles ne portaient pas le Hijab !! Comment un tel ”Zeenat ” (une telle beauté) pourrait être cachée si la robe est conçue de telle façon qu'elle attire les coups d'œil des hommes vers cette femme ?

Il arrache le vrai but de Hijab.

Allah nous indique :

« Et restez dans vos foyers, et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahilliyah).... »

[Sourate Al-Ahzaab: 33; 32]

Article : Moulla Nissar